

Vos questions / nos réponses

Sophie

Par [Profil supprimé](#) Postée le 27/12/2011 13:23

Bonjour, mon neveu de 16 ans consomme du pot à tout les jours. Il ce confit beaucoup à ma fille qui a 20 ans. Dernièrement il lui a dit qu'il fumait à tout les jours et en plus qu'il en vendait. Nous sommes une famille très unis les uns les autres et nous devons agir. C'est le fils de mon frère et je doit l'informer de la situation. Il faut ne faut pas que mon neveu sache que sa cousine nous l'a dit sinon sa confiance envers elle sera fini.

Quel moyen pouvons nous prendre pour l'aider?

Mise en ligne le 28/12/2011

Bonjour,

Vous avez appris, par l'intermédiaire de votre fille, que votre neveu fume régulièrement du cannabis et fait parti d'un trafic. Il semble important d'en informer ses parents puisque d'une part, il est mineur et d'autre part, que cela est répréhensible par la loi.

Vous pouvez demander à ses parents s'ils n'ont pas repéré des éléments particuliers concernant leur fils ; par exemple un changement au niveau de son comportement, de sa scolarité, de ses sorties... pour ensuite les amener vers la question du cannabis. Il ne tient qu'à vous de donner le prénom de votre fille comme étant la source de l'information. Pour autant si votre neveu venait à l'apprendre, elle pourrait justifier son choix par son inquiétude à son égard. Vous pourriez rassurer votre fille sur le fait qu'elle a pris la bonne décision en vous en parlant.

Il nous semble important d'ouvrir le dialogue avec votre neveu, soit directement en allant lui parler, soit par l'intermédiaire de ses parents par exemple. Qu'est ce qui fait qu'il en est arrivé là? Que cherche-t-il à travers cette consommation ? Pourquoi est-il rentré dans un trafic ? Ou tout simplement : comment va-t-il ? En effet, ce n'est pas rien de fumer et de dealer du cannabis à 16 ans, et nous pouvons nous demander ce qu'il essaie de montrer par ses pratiques ... Malaise, refuge, rébellion... En parallèle, il paraît important de rappeler la loi au sein de la famille et les sanctions qui peuvent être mises en place en conséquence de ses actes.

Il existe des structures spécialisées en addictologie où votre neveu, tout comme ses parents ou vous-même, pourrait rencontrer des professionnels (travailleur social, médecin, psychologue) s'il souhaitait en parler. N'hésitez pas à consulter notre site Internet, rubrique « **Adresses utiles** », la liste des structures proches de chez vous. Les consultations sont gratuites et confidentielles. Vous pouvez également nous appeler au 0800.23.13.13 (7j/7, de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe) ou transmettre notre numéro pour un soutien, un renseignement ou une écoute ponctuelle.

Cordialement.
